

MAIRIE D'AUGY SUR AUBOIS

COMpte Rendu Sommaire de la Seance du Conseil Municipal

Du 15 décembre 2016

Madame le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2016 est adopté.

Modification des statuts de la CDC des 3 provinces : ajout de compétences

Madame le maire donne lecture du courrier en date du 5 octobre 2016 de la communauté de communes des trois provinces pour se prononcer sur les modifications statutaires suivantes :

1° au sein du bloc de compétences optionnelles paragraphe 4 - "Action sociale d'intérêt communautaire" : ajout de la compétence **"Point d'accueil et d'écoute pour les jeunes et leurs familles"**

2° au sein du bloc compétence optionnelle paragraphe 4 - "Action sociale d'intérêt communautaire" : ajout de la compétence **"Halte-garderie"**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE

1° au sein du bloc de compétences optionnelles paragraphe 4 - "Action sociale d'intérêt communautaire" : ajout de la compétence **"Point d'accueil et d'écoute pour les jeunes et leurs familles"**

2° au sein du bloc compétence optionnelle paragraphe 4 - "Action sociale d'intérêt communautaire" : ajout de la compétence **"Halte-garderie"**

Décision modificative : intégration du résultat du syndicat de maintien en eau du canal de Berry

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2016 suite à la dissolution du syndicat de maintien en eau du canal de Berry :

Recettes de fonctionnement

"002" – Résultat de fonctionnement reporté	+ 1 430,26 €
Article 60632 – Fournitures de petit équipement	+ 1 430,26 €

Recettes d'investissement

"001"- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 905,70 €
Article 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	+ 905,70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la décision modificative suivante :

Recettes de fonctionnement

"002" – Résultat de fonctionnement reporté	+ 1 430,26 €
Article 60632 – Fournitures de petit équipement	+ 1 430,26 €

Recettes d'investissement

"001"- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 905,70 €
Article 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	+ 905,70 €

Indemnité de conseil et de confection de budget au receveur municipal

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours de M. CHENESSEAU Denis, receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Cession de Bail

Madame le maire informe le conseil des autorisations de cession de bail qu'elle va consentir :

- Michel BORDINAT au profit de son fils M. BORDINAT Jean-François pour mise à disposition du GAEC BORDINAT
- Christian LOISEAU au profit de sa femme Mme LOISEAU Christian pour mise à disposition du GAEC LOISEAU-KERCKHOVE

Terrains communaux RIOTTE

Madame le maire informe qu'elle a reçu le 15 décembre la réponse de la CDOA. Elle propose de reporter ce point à un conseil ultérieur. Cependant la commission des terrains communaux sera réunie prochainement pour étudier les réponses de la CDOA

Questions diverses

Mme le maire informe les conseillers que le repas des anciens aura lieu le dimanche 15 janvier au centre socio culturel et que le repas sera confectionné par le relais de l'aubois.

Mme le maire informe des réclamations concernant le nouveau système de ramassage des bacs (tracé des emplacements effacé).

A Augy-sur-Aubois, le 16 décembre 2016

Le Maire,

